LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)

ANNONCES
Agence de publicité Haasenstein et Vogler
144, Place de l'Hôtel-de-Ville, 144

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
Trois mois . .	Fr. 4 —	Fr. 7 —
Six mois . . .	« 6 50	« 13 —
Un an	« 12 —	« 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
Canton, la ligne	15 cent.	50 cent.
Suisse, «	20 «	
Etranger, «	25 «	

DIMANCHE 24 JANVIER 1897
24 — *Saint Timothée*, évêque, m. — 341
Numéro 19
VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

Un numéro du journal : 5 centimes

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.
(BREF DE PIE IX A LA *Liberté*.)
O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.
(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté*.)
M. V. X.

La Presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine. (PIE IX.)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service de l'Agence télégraphique suisse

Francfort, 23 janvier.

On télégraphie de Madrid à la *Gazette de Francfort* qu'il règne à Madrid une grande émotion à la suite de la publication, dans le *Nacional*, organe de M. Canovas, de la déclaration suivante :

« Si la campagne de presse contre le gouvernement continue, M. Canovas se verra obligé de proclamer l'état de guerre et de supprimer tous les journaux, en ne laissant plus subsister que le *Journal officiel*. »

L'*Imparcial* déclare qu'en présence de *cette menace et pour ne pas donner occasion* de la réaliser, il s'abstiendra de toute information sur les affaires de Cuba ; mais il rappelle que c'est dans l'ombre et le silence, lorsque ceux qui détiennent le pouvoir ne songent qu'aux violences, que se préparent d'habitude toutes les grandes révolutions.

Vienne, 23 janvier.

A la fin de la séance d'hier de la Chambre des seigneurs, il a été donné lecture du décret de dissolution de la Chambre des députés. Les élections générales auront lieu de suite.

Rome, 23 janvier.

L'*Opinione*, répondant à quelques journaux qui reprochaient au gouvernement de n'avoir pas pris l'initiative de la campagne contre les derviches, dit que c'est au commandant supérieur des troupes d'Afrique qu'il appartient de demander des renforts, si c'est nécessaire. Jusqu'ici, des renforts n'ont pas été demandés; s'ils le sont, ils seront immédiatement expédiés.

Londres, 23 janvier.

Les journaux annoncent qu'à la suite d'une *révolte des esclaves du chef indigène* de Boni, Humbert Yumbo, une canonnière a été demandée par le Consulat anglais, *menacé par les esclaves que le garde avait* réussi à disperser.

Londres, 23 janvier.

On télégraphie de Rome au *Daily Chronicle* que les derviches occupent tout le territoire entre Kassala et Agordat. On croit qu'ils attaqueront simultanément ces deux places.

Budapest, 23 janvier.

Les obsèques des victimes de l'affaire d'Anina ont eu lieu hier, en présence de la troupe. Un autre blessé a succombé ; *trois autres sont dans un état désespéré.*

Londres, 23 janvier.

Un vent du Nord-Ouest, très violent et accompagné de tourbillons de neige, s'est abattu hier sur l'Angleterre et a causé de graves dommages, surtout sur la côte orientale.

Berlin, 23 janvier.

Suivant le *Lokal Anzeiger*, le conseil municipal de Berlin a décidé de faire des démarches auprès du ministre de l'intérieur, pour obtenir la suppression de l'ordonnance relative au repos du dimanche.

Berne, 23 janvier.

D'après les informations de l'Agence télégraphique suisse, le renvoi à Milan, par le chef de gare de Chiasso, d'un wagon de voyageurs plombé, a eu lieu à l'insu des autorités fédérales. *Il y a eu très probablement erreur.*

Pour le moment, on ne possède pas de détails assez précis, à Berne, sur cette affaire, pour pouvoir donner des renseignements plus complets.

Sion, 23 janvier.

M. Oscar Meizoz, député au Grand Conseil valaisan et président du tribunal de Martigny, est mort ce matin.

DERNIÈRES NOUVELLES

Le cours de Samaritains aura sa première réunion *pour les dames*, lundi, 25 janvier, à 8 heures du soir, à l'Ecole secondaire des filles, entre la Grenette et l'ancien Hôtel national. C'est cette réunion qui fixera le jour et l'heure de la semaine où les cours de Samaritains sera donné aux dames.

On peut encore s'inscrire aujourd'hui, auprès des membres du comité.

LES ÉLECTIONS DE ROMONT

Les électeurs de la ville de Romont procèderont demain à l'élection du conseil communal. Jamais encore, de mémoire de Romontois, on n'avait vu une agitation électorale aussi intense dans la petite ville. On sent que quelque chose est changé dans notre vie politique et que de nouvelles mœurs électorales tendent à s'introduire. Elles consistent essentiellement dans une savante combinaison de terrorisme et de corruption. Des menaces à tous ceux que, par position ou par caractère, l'on sait accessibles à l'intimidation ; pour les autres l'achat des voix pratiqué sur une grande échelle.

L'argent abonde pour cette seconde *partie de la tâche, et comme dans la* Gruyère, on en est à se demander d'où il vient. Qu'il vienne d'ailleurs que de Romont où *les ressources et les dévouements* pécuniaires sont limités, cela ne fait doute pour personne. Où est donc le Pactole où l'on va puiser? Quoi qu'il en soit de l'origine, le son argentin résonne agréablement dans certaines poches tentatrices, ce son que l'on entendit *si bien* entre Avry et Gruyères dans la nuit et dans la matinée du 6 décembre.

Ajoutez à cela les bons qui se distribuent ouvertement, et dont nous avons eu des échantillons sous les yeux : pain, *lait, viande, vin, bois, vêtements*, il y a *de ces bons pour tout, sans compter les* assemblées électorales où l'on consomme la saucisse et le boudin. Voilà comment procèdent ceux qui posent en Catons sur l'article de la corruption électorale. Ils l'*introduisent effrénée* dans une petite ville et dans un district où, jusqu'ici, elle avait été inconnue. C'est le progrès radical.

Sursum corda ! Est-ce que de pareils *procédés ne doivent pas révolter tous* ceux qui ont conservé le sens de la traditionnelle honnêteté électorale ! C'est sur ce sentiment de réprobation que comptent fermement nos amis, et ils ne seront pas déçus dans leurs espérances. Le parti conservateur n'a *pas besoin de s'appuyer* sur les bas-fonds de la nature humaine ; *il lui suffit de montrer ses œuvres. Il a* administré la commune de Romont pendant ces 18 mois, et son administration a été progressiste dans tous les domaines. Elle a été féconde et économe. Les électeurs sauront reconnaître ses services et mettre nos amis en mesure d'achever ce qui a été si bien commencé.

Donc, électeurs romontois, faites demain votre devoir et donnez vos voix à la liste du parti conservateur. Les noms qui la composent vous garantissent une sage gestion *des affaires communales*.

MM. Grand, Louis, président.
Robadey, Louis, député.
Chatton, Isidore, syndic.
Donzallaz, Auguste, agent.
Deschenaux, Romain, receveur.
Braillard, François, avocat.
Perroud, Jules, secrétaire.
Raboud, Alexandre, député.
Chatton, Eugène, aux Trois-Sapins.

LA MAIN FORTE
DE LA CONFÉDÉRATION

Nous avons un nouvel axiome souvent proclamé, en ces temps, par les agents de la centralisation fédérale.

La main forte de la Confédération ! *Voilà le talisman, voilà la pierre philosophale* qui renferme le secret de la grandeur nationale et de notre prospérité future.

S'agit-il d'enlever aux cantons l'un des domaines de leur activité, la raison est toute trouvée : il faut ici la main forte de la Confédération... Sans elle point de progrès possible, point d'idée nationale, et la Suisse ne peut pas se présenter décemment devant le concert européen.

C'est avec cette maxime que l'on s'apprête à introniser la Banque d'Etat de la Confédération, en attendant que nous ayons le chemin de fer fédéral, l'école fédérale, le code civil fédéral, le code pénal fédéral, etc., etc.

Jusqu'à présent, beaucoup d'unifications ont été faites avec l'épouvantail du Jésuite. Maintenant, on essaie d'un mot de passe moins lugubre et moins usé : la main forte de la Confédération ! Main protectrice qui semble remplacer la Providence, *main tutélaire qui garde les* frontières, corne d'abondance qui verse les subventions, épée puissante qui nous fait respecter de l'étranger. On fait de tous ces éléments de force un amalgame imposant et l'on nous dit : A quoi bon main*tenir les barrières cantonales ? Réfugions*-nous dans la main forte de la Confédération; elle seule peut nous donner la sécurité, elle seule peut mener à bien les grandes entreprises ; elle seule peut assurer l'avenir économique et l'unité politique de notre nation. Acclamons donc le *eidgenœssiche Staatsgedanke*.

*Dans le cas présent, c'est-à-dire pen*dant la période qui va s'écouler d'ici au 28 février prochain, la main forte de la Confédération semble appelée à jouer un rôle éminent. On nous la représente comme seule capable de régler le marché financier. On nous la montre maîtrisant la grande finance, dictant le taux de l'escompte, élevant un rempart derrière lequel s'abriteront les Banques cantonales et les finances des cantons. Cette main forte imprimera au billet de Banque suisse une valeur européenne et lui permettra de franchir nos frontières à l'instar du billet de la Banque de France !

Argumentation à effet, qui vise à éblouir les âmes simples, à fasciner les gogos d'un patriotisme mal compris, comme si la force de la patrie résidait dans l'anéantissement de nos institutions fédératives.

Il sera facile, au contraire, de démontrer que la nouvelle Banque de la Confédération est plutôt une erreur économique.

*Pour faire son chemin, il ne lui suf*fira pas d'être un instrument de domination au service du parti qui veut la suppression des cantons. L'affluence de la puissance financière vers le centre sera un élément de faiblesse aux jours de crise. Nous avons entendu *des hommes* versés dans les questions internationales, *tels que M. Hilty, déclarer qu'en temps* de guerre l'existence d'une Banque d'Etat de la Confédération exposerait beaucoup plus la Suisse aux dangers d'une invasion. Mais sans aller jusque-là, sans attribuer aux risques de guerre plus d'importance qu'il n'en faut, ne peut-on pas prévoir, que lorsque les ressources de notre pays seront moins réparties, moins masquées, pour ainsi dire, sous la diversité de ses institutions, le pays sera moins fort aussi pour supporter les conséquences d'une crise générale.

Qu'on ne vienne donc pas nous représenter la main forte de la Confédération comme l'unique palladium de notre indépendance.

Le jeu que le parti unitaire joue aujourd'hui avec les cantons n'est ni digne ni patriotique. Pour les amadouer, on leur offre le total du bénéfice net de la future Banque. C'est le plat de lentilles, au prix duquel on leur ravit leur droit d'aînesse, *leur souveraineté séculaire*.

Et qu'en sera-t-il de ce bénéfice net?

D'abord, il faut déduire le 25 %, que la loi affecte à la réserve.

Puis, il y a l'exemption de l'impôt en faveur des agences fédérales.

Les cantons verront, en outre, les bénéfices de leurs banques considérablement réduits par la concurrence d'une Banque plus puissante.

S'imagine-t-on, du reste, que la Confédération se mettra en frais d'accumuler des bénéfices au profit des caisses cantonales ?

L'*exemple du monopole de l'alcool est* là pour nous édifier. La régie fédérale, étant obligée de travailler dans l'intérêt *des cantons, en prend à son aise*. Contrairement aux principes qui prévalent en matière d'administration fédérale, elle place au dessus de l'intérêt des cantons une sorte d'intérêt public, de morale supérieure, qui n'est au fond que l'intérêt *de quelques particuliers*.

Avec la Banque, il en sera de même. On invoquera toute espèce de principes économiques et sociaux pour réduire les cantons à la partie congrue. La main forte de la Confédération n'aime à opérer que pour le profit direct de la puissance fédérale.

CONFÉDÉRATION

Peste. — En présence de l'épidémie de peste qui sévit actuellement à Bombay et dans quelques autres localités des Indes anglaises et du danger que cette épidémie fait courir en Europe, le Département fédéral de l'intérieur a invité par lettre-circulaire du 19 janvier les légations et les consulats suisses en Europe à surveiller très attentivement l'état sanitaire de leurs districts consulaires et à l'informer sans retard de tous les cas suspects qui pourraient s'y produire, cela afin de pouvoir prendre en temps voulu les mesures nécessaires. Jusqu'ici, du reste, aucun cas de peste n'a été constaté sur le sol européen.

— Jeudi soir, à neuf heures, est arrivé à Chiasso par le train de Milan un wagon de 2me classe plombé, provenant de Brindisi et renfermant un seul voyageur, un Anglais venant des Indes. Le chef de gare de Chiasso télégraphia à Berne pour demander aux autorités fédérales des instructions, puis, ne recevant pas de réponse, renvoya le wagon suspect à Milan sans l'avoir ouvert. On croit que le voyageur qui se trouvait dans le wagon n'avait pas subi de quarantaine dans les ports de la mer Rouge.

Abattage israélite. — Il ressort d'un rapport du Dr H. Carrière, directeur adjoint du bureau sanitaire fédéral, délégué sur les lieux par l'autorité fédérale, que dans l'abattage tel qu'il est pratiqué aujourd'hui par les israélites à Genève, les deux opé*rations de la saignée et de l'étourdissement* ne sont pas simultanées, mais que la saignée *précède l'étourdissement comme dans* l'abattage effectué suivant le rite israélite.

Sur la proposition de son Département de justice et police, le Conseil fédéral a invité le Conseil d'Etat de Genève à interdire *immédiatement et sans réserve ce mode de* procéder et à prendre les mesures nécessaires pour que l'on n'enfreigne ou ne tourne pas la défense inscrite à l'article 25 *bis* de la Constitution fédérale.

NOUVELLES DES CANTONS

Installations électriques. — Le Conseil d'Etat du canton de Vaud a pris, le 19 janvier, un arrêté sur l'exécution, l'exploitation et la surveillance des installations électriques.

Cet arrêté statue que toutes les installations électriques, extérieures ou intérieures, exécutées dans le canton de Vaud, doivent être faites conformément au règlement de l'Association suisse des électriciens, adopté le 9 août 1896, sous le titre de « Mesures de sécurité à observer dans l'exécution et *l'exploitation des installations électriques* ».

Le Département des finances organisera un service de contrôle chargé de vérifier toutes les installations électriques et de s'assurer si elles sont établies selon les prescriptions réglementaires.

Une soirée de la Burgundia à Berne. — La section des Etudiants suisses à l'Université de Berne donne demain soir, dimanche, une soirée musicale et dramatique dont le programme est très attrayant. Nous y remarquons, entre autres, une comédie française de M. Hennequin, le *Fluide de John*, et un vaudeville allemand de Jules Krieg, *der letzte Rock*.

La représentation commence à 8 heures. Elle a lieu dans la grande salle du Musée.

FAITS DIVERS CANTONAUX

Sépultures romaines. — Des ouvriers occupés à enlever la couche de terre recouvrant une gravière, à Sévery (Vaud), ont mis à découvert deux squelettes, et à côté de ceux-ci, *des armes, entre autres une large épée à* deux tranchants, un couteau de chasse, une pointe de lance et une pointe de flèche. Ces armes sont en fer et paraissent provenir de l'époque romaine, écrit-on à la *Tribune de Lausanne*. Un peu plus loin, les ouvriers ont encore trouvé une hache en fer, une pièce de monnaie en cuivre portant une tête couronnée et une inscription illisible, et plusieurs perles de verre avec un médaillon paraissant provenir d'un collier.

ÉTRANGER

LE CARDINAL BIANCHI

Le cardinal Bianchi, dont la mort nous a été annoncée hier par une dépêche de la dernière heure, était bien connu en Suisse, où il avait représenté le Saint-Siège avec le titre de chargé d'affaires. Né à Rome en 1817, il occupa d'abord diverses charges de la prélature. Il devint maître des cérémonies pontificales et prélat domestique de Sa Sainteté. En 1874, il fut préconisé archevêque et succéda à Mgr Nardi dans la charge de secrétaire de la Congrégation des évêques et réguliers.

Ensuite, il rentra dans la diplomatie et fut envoyé Nonce en Espagne. En 1882, Léon XIII le créa cardinal-prêtre du titre de Sainte-Praxède. A la mort du cardinal Bartolini, il fut nommé préfet de la Congrégation des Rites. Un peu plus tard, il passa dans l'Ordre des cardinaux-évêques et prit la charge de pro-dataire apostolique, qu'il a conservée jusqu'à sa mort.

NOUVELLES DU MATIN

Primes pour les sucres. — La Chambre française a achevé hier de discuter la question des primes à la sortie pour les sucres. Comme le nom l'indique, ces primes sont accordées aux fabricants qui exportent du sucre à l'étranger; elles ont pour but de favoriser la lutte des producteurs français contre les producteurs étrangers. M. Trannoy a expliqué hier qu'avec 12 millions de francs de primes, on permettrait d'exporter 300 mille tonnes de sucre.

Le but que l'on poursuit a été indiqué par le rapporteur de la Chambre. Il a montré la nécessité d'empêcher l'Allemagne d'accaparer, non seulement le marché européen, mais encore le marché universel. Il a conclu, en disant : « Il faut défendre le marché des sucres en accordant des primes égales à celles de l'Allemagne et de l'Autriche. On éviterait ainsi la ruine de vingt-cinq départements. » (Applaudissements.)

M. Méline a exposé que la Chambre est saisie de divers systèmes. Aucun de ces systèmes n'est parfait. Le gouvernement pense que le meilleur est celui qui réunira la plus grande majorité, car c'est avec une grande majorité que le gouvernement sera fort pour se présenter devant la conférence internationale. (Applaudissements.)

Sur cette déclaration, la discussion générale a été close. L'urgence a été déclarée. La Chambre a décidé de passer à la discussion des articles, puis la séance a été levée.

L'école laïque au Sénat. — Hier, le Sénat a discuté une motion tendant à *modifier la loi scolaire dans le sens de la* liberté dans le choix du personnel, et nans le sens religieux. La majorité a voté un ordre du jour, *accepté par M. Ram*baud, affirmant les droits de la société civile sur l'école, et demandant que les lois scolaires soient appliquées avec fermeté.

La peste a fait hier le sujet d'une explication à la Chambre des Communes. Lord G. Hamilton, secrétaire d'Etat pour les Indes, a fait l'historique de la peste de Bombay. Le nombre des morts dépasse 2,500 à Bombay, 300 à Kurachee et 100 ailleurs. La peste ne revêt pas un caractère contagieux. Tous les voyageurs ont subi une visite sanitaire. Tous les départs de pèlerins pour la mer Rouge sont interdits.

Lord G. Hamilton a ajouté que l'on a *bon espoir de vaincre l'épidémie; quatre Européens seulement, y compris un doc*teur et une infirmière, ont succombé.

Aux dernières nouvelles, la peste a fait son apparition dans la ville de Posna, district de Tanna-Satana, dans le Sindh.

Protection de l'agriculture. — La discussion du budget de l'intérieur de l'Empire a fourni au Reichstag l'occasion d'appuyer les demandes des agrariens pour la protection de l'agriculture. En Allemagne comme ailleurs, le parti libéral, imbu des idées manchestériennes, est opposé aux mesures de protection ; mais le gouvernement ne se laisse pas arrêter par ces théories.

Hier, M. de Hammerstein a rappelé les nombreuses mesures législatives et administratives prises par le gouvernement, *ces dernières années, en faveur de l'agri*culture. Il continuera à marcher dans cette voie.

Plusieurs autres orateurs, appartenant aux partis conservateur et du Centre, se sont prononcés en faveur de la fermeture de la frontière. Leurs demandes ont été vivement *combattues par les socialistes* et par les membres du parti du peuple libéral. Ces derniers ont fait ressortir qu'il est nécessaire de ne pas empêcher l'importation de bon bétail étranger, cela dans l'intérêt de l'élevage.

Clôture de session. — Le président de la Chambre des députés de l'Autriche, baron de Chlumecky, a prononcé hier la clôture de la session, après avoir rappelé, en quelques mots, les travaux accomplis *pendant la dernière législature*. Il a terminé par un *hoch* à l'empereur, accueilli par les chaleureux applaudissements de l'assemblée.

Nous avons dit hier que la clôture de la session est le préliminaire de la dissolution de la Chambre.

La grève d'Anina. — On mande de Buda-Best à la *Gazette de Francfort* que dans les troubles d'Anina il y a eu douze morts et huit personnes blessées grièvement. Les troupes sont arrivées. On ne travaille que dans les grands fourneaux. Le nombre des grévistes s'est accru de 3,000. On craint que la grève ne gagne aussi les villages de Rechitza et de Craiwitza. Beaucoup d'ouvriers ont été arrêtés hier.

D'après les informations parvenues hier à Buda-Pest, de nouveaux renforts de troupes ont été envoyés à Rechitza. Tous les bâtiments à Anina sont occupés par les troupes.

A Cuba. — *Une dépêche de La Ha*vane dit que le général Weyler a ordonné aux chefs de zone de détruire dans le délai de trois jours toutes les plantations et les habitations de la province de La Havane, afin d'affamer les rebelles.

Les derviches contre l'Erythrée. — L'Agence Stefani publie une note déclarant de nouveau sans fondement les bruits mis en circulation, suivant lesquels le gouvernement de l'Erythrée aurait demandé, il y a quelques mois, un renfort de six bataillons, et que le Cabinet italien s'y serait opposé. Les études faites par le gouvernement pour l'envoi de renforts se rapportaient à des éventualités qui ne se sont pas produites. Le gouvernement de l'Erythrée, loin de réclamer des renforts, a demandé à la fin de décembre le *rapatriement de deux bataillons*. Le gouvernement a accédé à cette demande et a envoyé un paquebot qui est arrivé hier à Massaouah.

On mande d'Adarte à l'agence Stefani que la localité de Tuculai a été occupée par l'avant-garde derviche. Il semble que *le gros de derviches* ait avancé sur Amides. Les troupes italiennes opèrent régulièrement leur concentration ; elles se trouveront aujourd'hui à Agordat.

On mande d'Agordat que le général Vigano, arrivé jeudi à minuit, a pleinement approuvé les travaux de défense préparés. Le corps d'opération est abondamment pourvu de munitions et de vivres. Les communications télégraphiques avec Kassala sont assurées. On a pris les mesures nécessaires pour être informé des mouvements de l'ennemi.

Vendredi, le gros des derviches était à Sciaglet, avec avant-postes à mi-chemin entre Sciaglet et Agordat. Les habitants avec leur bétail et des vivres se sont réfugiés dans les montagnes.

On évalue les forces de l'ennemi à 5 à 9,000 fusils et quelques milliers de lances.

LETTRE DE PARIS

(De notre correspondant de Paris.)

Paris, 21 janvier 1897.

Les funérailles du Petit-Pierre. — Enfants martyrisés. — Incidents parlementaires contre l'église du Sacré-Cœur de Montmartre. — Piètre attitude du ministre Darlan. — *L'élection de Brest. — La crise de la Petite République.*

Hier, sous les violettes, les lilas et les roses, s'en est allé Petit-Pierre, l'enfant martyr de la rue du Dessous-des Berges.

On l'avait habillé de velours et de soie; un bonnet de tulle précieux couvrait sa tête meurtrie; son pauvre petit corps reposait sur un lit de satin.

Une heure durant la foule pitoyable défila devant le cercueil où dormaient tant d'innocence et tant de misère; et les mères douloureuses amenant leurs petits, leur faisaient jeter, en hommage, aux pieds de cet autre petit, des bouquets de myosotis et de mimosa.

Et quand le corbillard, chargé de couronnes, s'ébranla, tout un peuple se prit à pleurer.

Maintenant Petit-Pierre dort en paix dans sa tombe creusée parmi les blanches tombes d'enfants heureux. Mais le lit de satin, réparation tardive de la hideuse caisse bourrée de paille souillée, dans laquelle l'enfant martyr enfermait peureusement ses mem*bres, mais les fleurs, mais les larmes d'un* peuple ne suffisent point à venger Dieu et l'humanité du crime commis contre eux. Petit-Pierre a gardé dans sa prunelle vitreuse l'horreur des tourments endurés et de l'effroyable agonie subie là-bas, cité Vaneau, dans un corridor obscur et glacial, alors qu'abandonné il agitait ses petites mains pour repousser la mort et que son effroyable père, un poids de moins sur les bras et le cœur toujours léger, se chauffait tranquillement les pieds et buvait un litre de vin. L'infinie douceur de la victime qui, près d'expirer, appelait encore ses bourreaux comme pour leur reprocher leur abandon, témoigne encore contre eux.

Il faut un exemple. Il y a beaucoup de Grégoire et de Petit-Pierre à Paris, il faut sauver ceux-ci et terrifier ceux-là. La touchante manifestation d'hier n'est pas autre chose qu'une amende honorable de la con*science publique, qui se reproche sa trop* grande indifférence; les trois propositions de loi, tendant à aggraver la pénalité pour les bourreaux d'enfants, dont MM. Cochin, Barrot et Goujon viennent de saisir la Chambre, constituent, elles aussi, un humiliant aveu.

En même temps, comme pour faire aussi *cortège au Petit-Pierre, s'est élevée de* tous les coins de Paris et de la France la plainte déchirante des enfants fouettés, lacérés, mordus, déchiquetés par les sinistres brutes qui leur ont donné le jour. Il en est venu de Rouen, de Grenoble, de Bordeaux, de Lille, de Saint Quentin, hélas! surtout de Paris. Et combien n'ont pas été entendues! Que de pleurs coulent encore dans des repaires ignorés! Que de bouges où palpitent des chairs tendres d'enfants que le fer rouge a meurtries! Pour dix martyres connus, il en est *mille que le bruit* assourdissant de la vie empêche de connaître. Tout un peuple d'enfants demande pitié.

Il y a là un danger social au premier *chef. Ce n'est donc point assez que le por*nographe Robin† jette aux échos avides la stérilisante doctrine de Malthus; ce n'est plus assez de tuer l'homme dans son germe, on le tue dans sa fleur. Et la barbarie du sauvage reparaît dans notre civilisation nécrosée; elle s'étend, elle gagne du terrain, avec l'alcool et avec le matérialisme. En haut, il y a les ovariotomistes; voilà qu'en bas se dénonce l'effroyable armée des Grégoire. Où allons-nous! Où allons-nous!

— La semaine n'a point été clémente aux tenants de la politique de concentration. *L'interpellation de M. Carnaud sur la no*mination de M. Doumer a fourni à M. Méline d'un côté, et à M. Jaurès de l'autre, *l'occasion de désavouer cette politique.* D'autre part, les républicains de gouvernement ont reconstitué leur bureau et Develle, suspect de complaisance pour la combinaison Ribot-Sarrien, a été remplacé comme président par Marty, ancien ministre dans un des Cabinets Dupuy et ami particulier

---

4 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

LES COMPAGNONS DU SPHINX

PAR

HENRY DE BRISAY

— Je ne sais rien, dit-il avec une bonhomie affectée, ou je sais ce que sait tout le monde : ton père avait des économies, il a dû se faire prêter en plus quelque mille écus et de la sorte il a pu racheter, argent comptant, le domaine de Maurienne.

Philippe se tut, restant soucieux.

Le repas s'acheva tristement.

Le capitaine Larcher s'étourdit avec quelques verres de vin vieux et s'écria enfin de sa grosse voix :

— Vous voilà tous tristes comme des bonnets de nuit et par ma faute ! Allons, mes compagnons, égayons-nous, *la vie est courte. D'ail*leurs, comment rester morose en présence de cette jolie figure ! Je bois à ta santé, Jeanne.

Il se versa une rasade qu'il avala d'un trait.

— Et vous, continua-t-il, que faites vous, que devenez-vous, que vous est-il arrivé depuis dix-huit mois, père Penneler ?

— Moi, mon garçon, répondit le vieillard en souriant, ma vie est toujours la même, unie comme une grande route. Je mange, je bois, je dors, je pêche à la ligne, et le dimanche avec Jeanne nous faisons des promenades dans les environs.

— Tu ne dois guère t'amuser, fillette ?

— Oh ? que si, répondit la jeune fille, nous voyons de si jolis pays !

— Issy, Vaugirard, Montrouge et les bords enchantés de la Bièvre ! goguenarda Philippe.

— Bah ! bah ! laisse le rire, ma Jeanne, il veut nous humilier parce qu'il a parcouru toute l'Europe en vainqueur; mais je préfère à toutes vos contrées étrangères mes petits coins, moitié parisiens, moitié campagnards, où l'on mange des marrons en hiver et des cerises en été !

— Allons ! vous ne serez jamais qu'un affreux bourgeois !... conclut Larcher en se levant et en reboulant son ceinturon.

— Vous partez ? *demanda Jeanne.*

— Il le faut, ma mignonne. A deux heures, le colonel nous attend à la caserne.

— Et vous dinez ce soir ?

— Impossible. Grand dîner avec les camarades, champagne et tout le tralala ! Nous reviendrons même assez tard, n'est-ce pas, Roland ?

— Oh ! moi, je reviendrai le plus tôt possible, dit le jeune homme.

— C'est entendu, homme sage; d'ailleurs, nous avons hâte de trouver un bon lit.

— Vous aurez les mêmes. Ils vous attendent depuis bientôt deux ans.

— A merveille !

— Tenez, dit Penneler à Roland, voici la clef de la petite porte, Fanchette vous laissera une lampe dans *la cuisine*.

— Entendu, père Penneler, et maintenant bonsoir la compagnie.

Les chevaux étaient devant le perron.

D'un même mouvement souple et puissant les jeunes gens se mirent en selle; un instant après ils franchissaient la grille, suivis de Douceur.

Il était déjà plus de neuf heures quand le *père Penneler, bien* enveloppé d'un grand manteau à double collet, sortit par la petite porte de sa maison qu'il referma soigneusement derrière lui.

Une pluie fine et persistante tombait et formait comme un brouillard qui ne laissait apercevoir les réverbères que comme de vagues lueurs jaunes. Le vieillard s'engagea d'un bon pas dans la rue du Bac qu'il descendit dans toute sa longueur. Il franchit rapidement le Pont-Royal, longea le quai de l'Orangerie et traversa *la place Louis* XV. Là, il obliqua à gauche et suivit pendant quelques temps les longs murs sombres qui bordaient le Cours-la-Reine.

Il faisait si noir qu'on ne pouvait rien distinguer. Des rafales de vent passaient hurlant aux branches des arbres.

Le vieillard s'était arrêté.

Il tâtait le mur avec sa main.

— J'ai été trop loin, murmura-t-il.

Il revint sur ses pas, tâtant toujours la muraille.

— Ah ! nous y voici ! dit-il, et il frappa quatre coups à une porte qu'il était impossible de distinguer dans la nuit.

La porte s'ouvrit.

Penneler entra.

Aussitôt une main prit sa main, tandis qu'une voix murmurait à son oreille :

— Quelle est la plus belle lumière ?

— Celle du feu, répondit le vieillard sans hésiter.

— Quelles couleurs préférez-vous ?

— Le rouge et le vert.

— Que veulent dire ces deux couleurs ?

— Le rouge veut dire sang et le vert veut dire espoir.

— C'est bien. Passez.

Il continua sa marche Il allait sans hésiter dans une allée sablée qui semblait lui être familière. *Il tourna derrière un massif et se* trouva, tout à coup, au bord d'un trou béant qui se marquait par une tache plus noire dans l'obscurité. Se laissant glisser, ses pieds rencontrèrent presque aussitôt une échelle. Après avoir compté vingt échelons, il se trouva sur un sol uni. Une faible lumière lui permit de reconnaître l'endroit où il se trouvait; c'était un couloir voûté en forme de cave; une torche, fichée dans la muraille, éclairait la profondeur du corridor qui, vu ainsi, semblait immense.

Mais il ne marcha pas longtemps.

Deux hommes masqués surgis de l'ombre l'arrêtèrent brusquement.

Penneler ne parut pas surpris.

L'un des deux hommes lui demanda :

— Qui êtes-vous ?

— *Un compagnon.*

— Compagnon de quoi ?

— Du Sphinx.

— Que désirez-vous ?

— L'aurore.

(A suivre.)

de M. Deschanel. Ce dernier a d'ailleurs été choisi comme vice président avec M. Jonnart; ces deux élections soulignent celle de M. Marty.

Lundi, M. Gérault-Richard a fourni bénévolement à la majorité ministérielle qui paraissait ébranlée par l'élection du bureau, l'occasion de se ressaisir. Depuis quelques jours, les organes radicaux avaient ouvert une vive campagne contre M. Méline : on prétendait que son journal, la *République française*, était commanditél par les « réactionnaires » du Nord et que le président du conseil, nouveau Wilson, leur distribuait des croix d'honneur comme gage de reconnaissance. M. Méline n'a pas eu de peine à se disculper et il l'a fait avec une telle hauteur, une telle énergie, que M. Gérault-Richard s'est piteusement défilé. On discutait un projet relatif à la Légion d'honneur, l'ensemble fut voté par plus de 300 *voix contre 120 à 130.*

Enfin, le même Gérault-Richard, aidé cette fois de M. Rouanet, a assuré jeudi au Cabinet, et sur une question des plus délicates, une majorité de 132 voix. Prenant texte de la rénovation du Vœu national et du discours prononcé à cette occasion par le cardinal Richard dans la basilique du Sacré-Cœur, les deux députés socialistes demandaient à la Chambre d'abroger la loi de 1873 qui déclara d'utilité publique l'érection de cette basilique. C'était la reproduction d'une proposition déposée en 1882 par un M. Delattre, proposition que M. Clémenceau avait soutenue et que M. Goblet, alors ministre de l'intérieur, avait combattue en invoquant les conséquences financières de l'abrogation. Jeudi, M. Viviani refit le discours de M. Clémenceau et M. Darlan, garde des sceaux, reprit, avec moins de franchise, le discours de M. Goblet; lui aussi se déclara « révolté » de la construction de la basilique de Montmartre et des « prétentions qu'elle affichait d'être un vivant témoignage du repentir de la France »; lui aussi se plaignit de l'humiliation infligée à notre pays en le représentant agenouillé devant Dieu; ce qui prouve, soit dit en passant, que, dès qu'il s'agit de l'Eglise, de la foi chrétienne, *il n'y a plus ni radicaux*, ni modérés, il n'y a plus que des francs-maçons.

Evidemment, M. Darlan voulait se faire pardonner son modérantisme et son étroite alliance avec la droite et il essayait de gagner des voix radicales. Or, il arriva ceci : alors que la proposition Delattre, en 1882, avait été prise en considération par 261 voix contre 199, l'urgence de la proposition Rouanet fut repoussée par 332 voix contre 196. M. Darlan en est donc pour son anticléricalisme de contrebande; il a perdu l'occasion de prendre une attitude digne, de se montrer sous la figure d'un véritable homme d'Etat.

La Chambre, en effet, a témoigné, par son vote, qu'elle a assez des ridicules batailles contre le spectre noir, des tracasseries stupides d'antan, de la prétrophobie bête et stérile, à laquelle elle fut si longtemps en proie. Ce n'est pas qu'elle soit convertie, oh non! mais elle est *lasse*; surtout elle s'aperçoit qu'il y a un autre péril que le péril clérical. Comme le lui a dit M. de Mun, dans la vibrante allocution, dans laquelle il a une fois de plus affirmé son inébranlable foi, l'expropriation de la basilique du Sacré-Cœur ne serait que le premier *pas dans la voie de l'expropriation générale* rêvée par les collectivistes; le vote de la proposition Rouanet aurait été une arme précieuse pour Jules Guesde et ses amis; les membres de la Chambre l'ont compris; ils n'ont pas voté pour le bon sens, pour la raison, pour la justice, ils ont voté pour leurs intérêts. Quoi qu'il en soit, le Cabinet Méline en a profité et ses actions faibles encore la semaine dernière ont monté.

— Je ne vous ai point parlé la semaine dernière de l'élection de Brest, je ne vous en parlerai pas encore cette semaine. J'attends d'y voir plus clair. Dès aujourd'hui pourtant *on peut dire que les royalistes n'ont* reculé devant *rien* pour faire échouer l'abbé *Gayraud et qu'ils ont* trouvé dans certain journal religieux un auxiliaire dont la mauvaise foi, la méchanceté ne le cédaient point à leur méchanceté et à leur mauvaise foi. Ajoutons que l'abbé Gayraud poursuit le *journal socialiste qui l'a tout* d'abord diffamé; j'espère qu'il ne s'en tiendra pas là.

La *Petite République* a vécu, au moins en tant qu'organe du groupe *socialiste* parlementaire.

Tous les rédacteurs viennent, en effet, de donner leur démission, à commencer par le rédacteur en chef, M. Millerand, et ont interdit au président du Conseil d'administration, M. Teillard, de reproduire en tout ou en partie les articles parus ailleurs d'un seul d'entre eux.

Ils avaient soumis à M. Teillard un document aux termes duquel celui ci s'engageait à conserver jusqu'au 1er juillet 1898 à M. Millerand ou à tel autre qui serait désigné par le groupe socialiste les fonctions de directeur politique et de rédacteur en chef. M. Teillard avait refusé de signer cet engagement et avait même voulu changer de secrétaire de rédaction.

« Dans ces conditions porte la lettre signée des trente rédacteurs de la *Petite République*, dans ces conditions, qui livraient notre action politique et notre dignité personnelle à l'inconnu, nous devons à notre parti de nous retirer. Plutôt pas d'organe qu'un organe faussé et suspect. »

On annonce, d'autre part, qu'un nouveau journal va paraître sous la direction de M. Vaughan, ancien administrateur de l'*Intransigeant*.

On sait que le personnel de ce dernier a été ces jours passés profondément modifié. Sans tenir compte des services que lui ont rendu en des temps difficiles M. Vaughan et quelques-uns de ses rédacteurs, M. Rochefort a cru bon de se séparer d'eux et les a brutalement remerciés.

M. Vaughan est décidé, assure-t-on, à faire payer le plus cher possible son ingratitude au célèbre pamphlétaire, et le journal qu'il va fonder aurait pour but spécial de ruiner l'*Intransigeant* et de faire une guerre au couteau à son rédacteur en chef.

M. Vaughan n'est pas qu'un administrateur habile, c'est un polémiste de talent et un certain nombre des articles parus sous la *signature* de M. Rochefort seraient, paraît il, sortis de sa plume. M. Rochefort aura donc à faire à forte partie.

On pense que les rédacteurs avancés de l'*Intransigeant* et un certain nombre des démissionnaires de la *Petite République* entreront au nouveau journal. P. D.

FRIBOURG

Représentation au Collège. — Jeudi après-midi, a eu lieu, dans la grande salle du *Collège Saint-Michel*, en présence des élèves des écoles primaires, la grande répétition générale de **Lazare le Pâtre,** drame en quatre actes avec prologue, par M. J. Bouchardy, qui sera représenté par les élèves de la Grande Congrégation latine, *demain dimanche 24, jeudi prochain 28*, et le dimanche 31 janvier, à 3 h. après-midi.

Voici la liste des personnages :

Cosme de Médicis, sous le nom de l'*Etranger*, au prologue; *Raphaël Salviati*, sous le nom de *Lazare* le pâtre; *Juliano Salviati*, sous le nom de *Sylvio* le moissonneur; *Judaël de Médicis*, sous le nom de *Rodolpho* le grand geôlier, au prologue; *Juliano*, porte-enseigne; *Mathéo*, le *moissonneur*; *Gennaro*; *Giacomo*, le tavernier; *Battista, le sbire*; *Galeotto*; *Sylvio*; *Un capitaine des gardes*; *Un familier*; Archers, Gardes, Familiers, Pages, Juges, Pâtres et Moissonneurs, Bourreau.

La scène se passe, au prologue, près de Fiesole; aux autres actes, quinze ans après, au palais Médicis, à Florence.

Prologue. — LA TAVERNE DE LA SANTA-MARIA

Acte Ier — Le Muet

Acte IIme — « Archers du palais, veillez! »

Acte IIIme — Résurrection!

Acte IVme — Le salon rouge du palais Médicis

Prix des places : Réservées : 2 fr. — Parquet : 1 fr. 50. — Parterre : 1 fr. — Couloirs (places debout) : 50 cent.

Cartes à l'avance chez la concierge du Collège; à l'entrée, une *demi heure* avant le lever du rideau.

Représentation. — On nous prie d'annoncer que la troisième et dernière représentation de la *Revue Sans Façon*, par les jeunes filles de l'Ecole secondaire, aura lieu demain, dimanche, non pas à 8 h., ainsi que plusieurs personnes le demandaient, mais à 4 heures, ainsi que le mentionne le programme. Ouverture du bureau *des billets* à 3 h. ½.

Maladies contagieuses des animaux domestiques — On a constaté dans le canton de Fribourg, du 1er au 15 janvier, les cas suivants :

Charbon symptomatique : 2 bêtes ont péri, dont une à Guin et une à Vuadens.

Charbon sang de rate : 2 bêtes ont péri, dont une à Essert et une à Planfayon.

Rouget et pneumo-entérite du porc : 14 porcs ont péri, dont 2 à Autafond, 2 à Onnens 2 à Noréaz, 1 à Remaufens, 1 à Mézières, 4 à Villarsiviriaux, et 1 à Rue; 52 ont été déclarés suspects, dont 11 à Autafond, 6 à Norész, 3 à Mézières, et 32 à Rue.

Une amende de 5 fr. a été appliquée dans le canton de Fribourg, pour irrégularité concernant un certificat de santé.

Il résulte des rapports officiels que la fièvre aptheuse règne actuellement dans tous les pays limitrophes de la Suisse. Dans certaines contrées, l'affection prend une extension inquiétante et sévit avec intensité. On signale entre autres de nombreux cas dans les contrées les plus voisines de notre frontière.

Accident. — Mercredi, à 10 h. avant-midi, M. et Mme Ruffieux, tenanciers de l'*Hôtel de Ville* à Broc, partaient en traîneau pour aller prendre le train de 10 h. 40 à Bulle; ils allaient voir une proche parente gravement malade à la gare de Chénens.

Le traîneau était attelé d'un jeune cheval qui, en partant de l'*Hôtel-de-Ville*, prit le mors-aux-dents et alla heurter si violemment contre l'escalier de l'hôtel de la *Grue* que M. et Mme Ruffieux en furent grièvement blessés. M. Ruffieux, relevé sans connaissance, avait l'articulation du genou démise et de fortes contusions à la tête. Mme Ruffieux s'est fracturé une jambe et a aussi de graves contusions dans diverses parties du corps. — La violence du choc a été telle que le traîneau a été complètement brisé.

Vevey-Châtel. — Le Comité d'initiative *du chemin de fer qui*, après l'insuccès du V. B.-T., s'était mis à étudier la question du tracé sur *Châtel Saint-Denis* pour relier Vevey au réseau projeté sur le territoire fribourgeois, fait savoir par la voie de la *Feuille d'Avis de Vevey* qu'il *vient* de déposer au Département fédéral des chemins de fer, une demande de concession d'un chemin de fer *Vevey Chardonne-Chexbres*, ligne sur voie indépendante, et d'un chemin de fer routier *Chardonne-Châtel-Saint Denis*.

Ce projet, qui a été étudié par M. Palaz, l'ingénieur distingué qui a créé le réseau lausannois, *est celui qui paraît servir* le mieux soit les intérêts de Vevey soit ceux de la contrée environnante.

Il a l'avantage de placer Vevey à 25 minutes de la *gare de Chexbres*, à 45 minutes de *Palézieux*, tête de ligne de la Broye, et de réduire également la distance sur *Châtel*, ce qui a de l'importance pour les relations de Vevey, avec *Bulle* et la *Gruyère*.

Ce projet, malgré son coût plus élevé que celui placé exclusivement sur la route, étudié primitivement, est aussi celui qui se présente le mieux au point de vue de la rentabilité, de la régularité du service et des frais d'exploitation et d'entretien.

Le Comité d'initiative se propose de convoquer à Vevey, une assemblée populaire, pour la semaine prochaine; il y fournira tous les détails de nature à éclairer les Veveysans sur cette importante question.

A la recherche d'un jeune homme. — Un garçon de 14 ans, nommé François Jacquat, de Villaz-Saint-Pierre, a quitté la maison paternelle le 7 janvier et n'y a pas encore reparu.

Les personnes en mesure de mettre sur ses traces sont instamment priées d'en informer sans retard M. *Jacquat, ancien syndic* de Villaz-Saint-Pierre. La famille s'offre à payer les frais.

Militaire. — Les cours de répétition des bataillons d'élite auront lieu :

Bataillon de carabiniers N° 2, du 7 au 24 septembre, à Yverdon;

Bataillon de fusiliers N° 14, du 6 au 23 avril, à Berne;

Bataillon de fusiliers N° 15, du 17 août au 3 septembre, à Yverdon;

Bataillon de fusiliers N° 16, du 7 au 24 septembre, à Colombier;

Bataillon de fusiliers N° 17, du 16 mars au 2 avril, à Yverdon.

Eglise des RR. PP. Cordeliers

SERVICE RELIGIEUX ACADÉMIQUE

Dimanche 24 janvier

A 10 ½ *heures*, Grand'Messe.

Sermon par Mgr Kirsch.

CORRESPONDANCE

Sonnewyl. — *La Ligue de la Croix* et la *Ferme Ecole de Sonnewyl* sont placées sous le patronage immédiat de la Sainte-Famille. Toutes deux tendent, chacune dans sa sphère, à la régénération des familles chrétiennes sous les auspices de Jésus, Marie, Joseph.

Trois ecclésiastiques consacrent leur temps et leur vie au développement de ces deux œuvres. Avec l'autorisation de Mgr l'Evêque, ils ont eu la consolation de vivre réunis pendant plus d'une année à Sonnewyl.

L'œuvre de la tempérance prenant une sensible extension, Mgr Savoy, protonotaire apostolique, et M l'abbé Villet choisirent un point central et plus favorable à leurs courses apostoliques. Nos vénérés confrères ont aujourd'hui l'avantage de se trouver auprès du Rév. Directeur diocésain de l'Association de Sainte-Famille.

Si, d'un côté, nous nous réjouissons des bénédictions divines accordées aux zélés missionnaires, de l'autre, nous regrettons vivement leur départ, pour *notre compte personnel* d'abord et ensuite pour notre chère paroisse de Praroman où ils ont passé en faisant le bien.

Après avoir parlé de la *Ligue de la Croix* et de ses missionnaires, qu'il nous soit permis de dire un mot de la Ferme Ecole. Et d'abord, nos remerciements aux nombreuses personnes qui aiment à constater les progrès réalisés dans cet établissement. Notre reconnaissance aussi aux bonnes familles fribourgeoises qui, cette année encore, nous ont confié 16 élèves, dont 4 *du district de la Sarine*, 2 de la *Singine*, 1 de la Glâne, 4 de la Gruyère, 2 de la Veveyse, 1 de la Broye, 1 du Lac; le seizième nous vient du canton de Genève.

Quatre professeurs, comptant plus de dix ans d'enseignement chacun, sont chargés des diverses branches du programme.

Tout en adoptant les meilleures méthodes et *les procédés les plus capables de donner à nos* élèves des connaissances agricoles étendues, nous vouons une sollicitude toute particulière à leur éducation religieuse et morale, car, nous voulons, avant tout, former des catholiques *convaincus et pratiquants aussi bien que des* citoyens sincèrement attachés à leur pays et soumis à l'autorité légitime.

La journée se partage entre l'étude et le travail raisonné; en voici, du reste, l'ordre pour le semestre d'hiver:

MATIN

5 h. Lever, prière du matin et sainte Messe à la chapelle chauffée.
6 h. Collation.
6 ¼ h. Etude.
7 ½ h. Déjeûner.
8 h. Leçons.
11 h. Dîner et temps libre.

SOIR

12 ½ h. Travail.
3 h. Goûter.
3 ½ h Leçons ou travail.
6 h. Souper et récréation.
6 ¾ h. Cours de perfectionnement.
8 ½ h. Chapelet, prière du soir et pieuses considérations.

Pour le semestre d'été, l'ordre du jour diffère du précédent en ce *qu'il y a plus de pratique* que de théorie.

Les dimanches et fêtes, les élèves assistent aux offices de paroisse à Bonnefontaine. En dehors des récréations, et après avoir mis à jour leur correspondance, ils ont à préparer, soit une déclamation, soit une petite conférence agricole, qu'ils donneront le soir, à leurs *condisciples dans le but de se former à la parole* publique. Ces exercices sont toujours suivis de la *critique*.

On fait, en outre, le dimanche, en présence *des élèves réunis, le compte-rendu* des notes obtenues par chacun d'eux sur les points suivants : 1°, piété; 2°, obéissance; 3°, politesse; 4°, exactitude (ponctualité, régularité); 5°, ordre; 6°, *activité (assiduité au travail*, énergie); 7°, propreté; 8°, prévoyance (initiative, soucis du travail). — C'est le moment des remarques générales et particulières.

Les élèves s'approchent des Sacrements au moins une fois par mois.

Le règlement leur défend de fumer et leur ordonne de parler entre eux la langue française.

Ils passent successivement durant un mois dans les différents services de la ferme (soin du bétail, direction des chevaux, etc.)

Pour entrer comme élève, il faut :

a) Que le jeune homme soit émancipé de l'école;

b) Qu'il paye par an la modique pension de deux cents francs;

*c) Qu'il s'engage à terminer son cours d'agri*culture lequel doit durer deux ans.

Les élèves qui ne rempliraient pas cette dernière condition auraient à payer une pension de 25 fr. par mois.

Les jours d'admission sont fixés au 1er avril et au 1er octobre.

P. BIOLLEY, *directeur.*

M. SOUSSENS, *rédacteur*

†

Monsieur et Madame Auguste Glasson Wæber et leurs enfants, à Bulle, Monsieur et Madame Alphonse Wæber et leurs enfants, à Fribourg, Mon*sieur et Madame Eugène Wæber* et leurs enfants, à Bulle, et les enfants Hungelmann, de Genève, les familles *Wæber, les familles Desbiolles*, ont la douleur de vous faire part de la mort de

Mademoiselle Catherine WÆBER

âgée de 56 ans, leur bien-aimée sœur, belle-sœur, tante, *cousine et nièce*, décédée le 23 janvier 1897, munie de tous les secours de la Religion.

L'ensevelissement aura lieu mardi, à 9 ½ h. du matin, à Bulle.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

R. I. P.

Pour retrouver sa vigueur

et un bon appétit, pour reprendre des forces perdues *par la maladie ou des excès de* tous genres, nous recommandons en toute confiance la cure du véritable **Cognac Golliez ferrugineux,** dont la renommée est actuellement universelle. Récompense par 10 diplômes d'honneur et 20 médailles.

Exiger la marque des **deux palmiers** et le nom de **Fréd. Golliez, pharmacien,** à **Morat.** En vente dans les pharmacies.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette. —

5 grands prix, 20 médailles d'or

L'ÉPARGNE. Journal des tirages financiers. 2 fois p. mois. Abonnt: fr. 2.50 p. an. Banque d'Epargne, Eggis & Cie., Fribourg.

Foulards-Soie

imprimés — 1 Fr. 20 le mètre

jusqu'à Fr. 6.55 (env. 450 dessins et nuances différents), ainsi *que des étoffes de soie noir, blanc et couleur de 65 cent. à* Fr. 22.80 le mètre — en uni, rayé, quadrillé, façonné, etc. (environ 240 qualités et 2000 nuances et dessins différents).

Damas-Soie	à partir de Fr.	1.40	jusqu'à	20.50
Grenadines-Soie	,,	1.50	,,	14.85
Bengalines-Soie	,,	2.20	,,	11.60
Robes de Bal-Soie,	,,	— 65	,,	20.50
Etoffe en Soie écrue, par robe	,,	10.80	,,	77.50
Peluches-Soie	,,	1.90	,,	23.65
Satin pour mascarades	,,	—.65	,,	4.85
Dentelles-Soie	,,	3.15	,,	67.50

etc. — Echantillons par retour. 440

Fabrique de Soieries de G. Henneberg, Zurich.

Les **Bouillons concentrés** *en tubes* MAGGI à **15** et à **10** c. contiennent tout ce qu'il faut pour faire instantanément un bouillon fortifiant. On verse tout simplement de l'eau bouillante sur le tube. En vente chez : **Mathilde Vicarino, rue de Lausanne.** 179

Librairie H. Trembley à Genève

NOUVEAUTÉS

Berthier (R. P.). La plus ancienne Danse Macabre (1274), 1 vol. in-8° illustré. Prix : 3 fr. 50.

Gouin (chanoine). Eléments de Philosophie chrétienne. Prix : 6 fr.

Chantrel. *Histoire contemporaine (nouvelle édition, 1789-1897). Prix :* 6 fr.

Imbert **St-Amand.** Louis Napoléon et Mlle de Montijo, 1 vol. in-18°. Prix : 3 fr. 50.

Rod Edouard. La-Haut ! 1 vol. in-18. Prix : 3 fr. 50.

EN SOUSCRIPTION :

Vigouroux H. Dr. Traité complet de Médecine pratique à l'usage des *gens du monde. L'ouvrage formera* 4 beaux volumes in-8°, illustré d'un grand nombre de gravures en couleurs et de nombreuses gravures en noir. *Prix de l'ouvrage complet :* 32 fr. En vente le premier volume orné de 247 gravures, dont 95 en couleurs.

Vigouroux F. (prêtre). Dictionnaire de la Bible. Ouvrage illustré de nombreuses gravures ; 10 fascicules ont *paru. Prix du fascicule : 5 fr.*

Vigouroux F. (prêtre). *La* Sainte Bible polyglotte en quatre langues, texte *hébreu, grec, latin, français.* L'ouvrage formera 8 volumes in-8°. Prix : 5 fr. le volume, la souscription close, le prix de chaque volume sera porté à 7 fr.

Un ménage

de 3 personnes *cherche à louer* pour le plus tôt, *un appartement* de 3 chambres et cuisine, de préférence au rez-de-chaussée ou 1er étage, au centre de la ville. 183

Adresser offres à **Pierre Bossy, rue de Romont, Fribourg.**

GLACE

La brasserie du Lion achète la glace à 25 cent. les 100 kg., rendus devant son nouvel entrepôt près de la Gare.

S'adresser E. TRECHSEL, rue du Tir Fribourg. 182-125

Salon de coiffure pour Dames

Coiffures nouvelles pour *bals, soirées et mariages.* Se recommande comme par le passé à son honorable clientèle, ainsi qu'aux personnes qui voudront *l'honorer de leur confiance.*

Mme L. BOSCH,
57 *70, rue des Epouses.*

APPARTEMENT

On désire trouver à louer, pour le 25 juillet, un appartement de 5 à 6 pièces. H178F 152

S'adresser chez **Ch. Trautwein,** *relieur,* **Hôtel national.**

A VENDRE

2 lits complets, une bercelonette en fers, une poussette calèche, une boîte à musique automatique, un boutelier en fer, une quantité de pioches doubles et simples de tous genres, ainsi que pêles et brouettes.

Le tout à bas prix. 155

ON DEMANDE

à louer une *auberge* ou pinte bien achalandée dans un village du canton de Fribourg. Paiement de la location d'avance si on le désire.

S'adresser à **Pierre Bossy,** *rue de Romont, Fribourg.* H215F (166)

A personnes habiles et intelligentes *ayant déjà fait la représentation, on en procurerait une très lucrative et facile.* Offres, sous chiffres N64Z à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Zurich.* 99-6

Aux magasins de tissus-draperies et aux marchands-tailleurs

qui font voyager.

Une importante maison de gros en draperie et confections pour hommes remet pour livraison par métrage, au prix de gros, collections complètes de draperies-nouveautés et spécialités anglaises (environ 500 dessins différents), ainsi que pour habillements sur mesure, aussi au prix de gros.

S'adresser sous chiffres S263Q à *Haasenstein et Vogler, Zurich.* 135

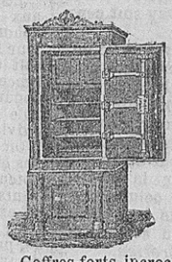

FABRIQUE

DE

coffres-forts

de Ed. GOUGAIN

serrurier

FRIBOURG

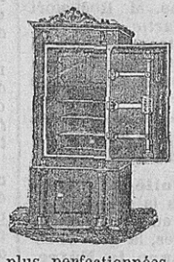

Coffres-forts incrochetables, avec les serrures les plus perfectionnées, système « Protector », et rendus absolument incombustibles par l'emploi du Kieselguhr.

NOUVEAUTÉ

Plaque de sûreté

Pouvant s'appliquer à chaque tiroir, secrétaire, armoire, etc., et les rendant incrochetables.

Cassettes élégantes, boîtes à bijoux en fer ; de toutes dimensions, avec différents systèmes de serrures.

Serrurerie d'art et de bâtiments

TÉLÉPHONE 29 **TÉLÉPHONE**

A VENDRE

A Villars-sur-Glâne, près de la station de chemin de fer et à 40 minutes de Fribourg, **une jolie petite propriété,** consistant en maison *d'habitation ayant 2 logements, magasin d'épicerie, grande salle à boire,* débit de vin, 2 caves, grange et écurie, ainsi que jardin et un petit pré. Il y aurait facilité d'acheter du terrain attenant.

Il y a eu droit de pinte et cette dernière n'a été fermée que par la volonté du propriétaire qui voulait se retirer des affaires. Il serait facile d'y installer une pinte à nouveau surtout depuis que la Compagnie du J.-S. a fait l'arrêt des trains et que l'immeuble est sis au bord de la grande route, ce serait la seule pinte du village qui est assez conséquent.

Prix de vente : 13,500 fr., exige au comptant 3,500 fr.

S'adresser au propriétaire **M. Ad. Bongard, 239, rue de Romont, Fribourg.** 178

QUICONQUE

tient à maintenir son état de santé, à augmenter sa force de résistance contre les maladies, par conséquent à prolonger sa vie, fera usage du

Sel nutritif physiologique

du conseiller de santé Dr Ullersberger

Modification Schmidt,

se vend chez le fabricant *M. Alfred Schmidt, pharmacien, à Bâle.*

Dépôts et brochures chez *M. Schmidt, pharmacien, à Fribourg.*

Aug. Grand & Cie, rue des Alpes, Fribourg

COMMERCE DE FARINES, SONS, MAIS

GROS ET MI-GROS

Qualités supérieures à de très bas prix

En 2-8 jours

les **goîtres** et toute **grosseur au cou** disparaissent; 1 flac. à **fr. 2** de mon **eau antigoîtreuse** suffit. Mon **huile pour les oreilles** guérit tout aussi rapidement **bourdonnements et dureté d'oreilles,** 1 flac. fr. 2.

S. Fischer, méd. prat. à **Grub** (Appenzell Rh. ï.)

SUCCÈS

DEMANDEZ PARTOUT

1988

---

50 ANS DE SUCCÈS

Les pastilles de Wybert, préparées par la pharmacie d'or, à Bâle, sont spécialement recommandées contre les **affections de la gorge, toux, enrouements, asthme, catarrhes du larynx et du pharynx, influenza.** 2018

PRIX : 1 fr. la boîte

Dépôt à **Fribourg :** *Pharmacie L. Bourgknecht, H. Cuony, Thürler & Kœhler.*

Salon de coiffure de dames

250, RUE DE ROMONT, 250, FRIBOURG

Coiffure nouvelle pour bals, soirées. Abonnement à prix modéré. Teinture et soins des cheveux d'après les nouveaux procédés. Postiches dernière création. Grand choix de peignes écaille imitation fleur piquets pour coiffure. Parfumerie française et anglaise des meilleures marques.

Ganterie de Grenoble.

Se recommande, **A. MIVELAZ-STŒCKLI,** *coiffeuse.*

18.17